

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EDUCATEUR:
APPROCHE METHODOLOGIQUE 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 983024U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EDUCATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de participer à la conception, à la réalisation et à l'évaluation d'un projet (objectifs, réalisation, outils d'évaluation) qui :

- ◆ intègre les aspects méthodologiques, déontologiques et organisationnels ;
- ◆ s'appuie tant sur la pluralité des actes de la vie quotidienne que sur des activités d'animation et d'expression variées.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Educateur : approche méthodologique 2

En ce qui concerne l'approche méthodologique,

- ◆ proposer des modalités d'exploitation de tâches de la vie quotidienne et d'activités d'animation dans l'accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes en fonction d'objectifs qui lui sont assignés ;
- ◆ proposer, *au travers d'une situation exemplative*, des modes de communication permettant un accompagnement adapté aux personnes ;
- ◆ poser, *à partir d'une situation relevant du travail socio-éducatif*, un questionnement éthique et déontologique en lien avec le métier incluant les questions relatives à la sexualité.

Educateur : stage d'insertion

En ce qui concerne les stages, dans le respect des règles déontologiques :

- ◆ analyser une situation d'accompagnement vécue en qualité d'éducateur en la situant dans la structure institutionnelle et en référence aux besoins et demandes des usagers ;

- ◆ expliciter les activités réalisées dans le cadre de son insertion dans une équipe socio-éducative en mettant en évidence la place occupée par le bénéficiaire ;
- ◆ analyser ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Les attestations de réussite des UF : «EDUCATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 2» et «EDUCATEUR : STAGE D'INSERTION» classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Méthodologie spéciale : analyse institutionnelle et travail d'équipe	CT	B	28
Méthodologie de l'action éducative	CT	F	30
Didactique des activités d'animation et d'expression	CT	F	30
Connaissance de la profession	CT	B	28
Ethique	CT	B	20
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	34
Total des périodes			170

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

4.1. Méthodologie spéciale : analyse institutionnelle et travail d'équipe

En s'appuyant sur l'analyse de projets pédagogiques institutionnels et d'expériences de stage, l'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter avec clarté les données essentielles qui caractérisent un contexte institutionnel donné (pouvoir de tutelle, subsidiation, population, partenariat,...) ;
- ◆ d'énoncer une synthèse du projet pédagogique d'une institution et de distinguer finalités, buts, moyens et l'organisationnel ;
- ◆ d'établir un lien entre finalités, objectifs et moyens et de repérer un (des) décalages éventuel(s) ;
- ◆ d'explicitier sa position d'acteur au sein de l'équipe et d'inscrire son projet personnel dans le projet institutionnel ;
- ◆ d'illustrer par des exemples pratiques les règles explicites et implicites, les étapes et modalités des processus de décision, l'organigramme formel et informel, les canaux de communication, les sources de pouvoir ;
- ◆ de se situer au sein de l'équipe :
 - ◆ repérer les rôles et fonctions des différents membres ;
 - ◆ repérer ses ressources et difficultés personnelles ;
 - ◆ observer et décoder les situations conflictuelles ;
 - ◆ se mettre à distance, s'interroger par rapport à son positionnement, questionner son positionnement, éventuellement proposer des pistes de changement de ses actions.

4.2. Méthodologie de l'action éducative

A travers des situations d'accompagnement exemplatives, tout en développant ses compétences relationnelles, l'étudiant sera capable de :

- ◆ de participer à l'élaboration d'un projet d'action éducative en tenant compte de ses ressources personnelles et professionnelles, du projet institutionnel, des demandes et besoins de la population accompagnée ;
- ◆ de définir ce qu'est un objectif en distinguant objectifs opérationnels, objectifs généraux et finalité ;
- ◆ de confronter la réalité environnementale à son projet personnel et de réajuster son projet en tenant compte des informations récoltées et des références méthodologiques ;
- ◆ de proposer les moyens nécessaires et les étapes pour la réalisation du projet ;
- ◆ de participer à l'évaluation du projet (critères, méthodologie).

4.3. Didactique des activités d'animation et d'expression

Par la réalisation d'activités d'animation et d'expression diversifiées(sportives ,culturelles, artistiques,...), l'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer, de planifier, de réaliser et d'évaluer des projets d'animation et d'expression adaptés ;
- ◆ d'utiliser des outils d'évaluation et d'auto évaluation adaptés à la situation .

4.4. Connaissance de la profession

En s'appuyant sur des situations exemplatives, l'étudiant sera capable :

- ◆ de construire la cartographie des services du travail socio-éducatif qui gravitent autour d'une institution, notamment l'aide à la jeunesse, l'accompagnement des personnes handicapées, le secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins ;
- ◆ de relever les éléments qui relèvent de l'évolution et de la spécificité du travail socio-éducatif ;
- ◆ d'expliciter les missions et le mandat de l'éducateur face notamment aux situations de négligence ou de maltraitance ;
- ◆ de montrer la spécificité du rôle de l'éducateur.

4.5. Ethique

Sur la base de situations éducatives incluant notamment la maltraitance, l'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier ce qui relève de l'éthique, de la déontologie et de la morale ;
- ◆ d'analyser ces situations sur la base de concepts éthiques, déontologiques et moraux ;
- ◆ de construire un questionnement éthique qui intègre les références à son mandat et à ses responsabilités ;
- ◆ de distinguer confidentialité, secret professionnel, secret personnel et secret partagé en se référant au(x) code(s) de déontologie en vigueur dans les secteurs socio-éducatifs.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *dans le cadre d'un projet éducatif vécu ou évoqué, en se référant au projet de l'institution, du/des bénéficiaires et aux spécificités de la profession (contexte, mandat, équipe, partenariat, relations mises en jeu) et en évoquant des éléments relatifs à l'éthique, à la déontologie et à la morale :*

- ◆ de poser une réflexion sur la situation de travail socio-éducatif ;
- ◆ de proposer une ou des activités complémentaires et de la (les) justifier.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à nuancer ses propos,
- ◆ le degré de pertinence et d'adéquation des propositions formulées,
- ◆ le niveau d'intégration de la spécificité du métier d'éducateur,
- ◆ la capacité à identifier les contraintes et limites de ses propositions,
- ◆ la capacité à expliciter et à justifier son positionnement en tant qu'éducateur.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « METHODOLOGIE DE L'ACTION EDUCATIVE» et « DIDACTIQUE DES ACTIVITES D'ANIMATION ET D'EXPRESSION », il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 15 étudiants par groupe.